

Date : le 08 avril 2024

COMMUNE DE GAUJAC CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 04 avril 2024 18h30 PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

Date de convocation du Conseil Municipal: mardi 29 mars 2024

Nombre de membres: 15

En exercice : 15 Présents : 10

Votants: 10 + 5 procurations

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 04 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE, Maire.

<u>Présents(e)s</u>: SEUBE Maria, BELANGERE Ulric, MALKOWSKI Robert, COTONNEC Roselyne, LADET Christian, CANNAUD Dominique, PICAL Bernard, AYRAL Mélanie, CARMINATI Martial, PLACE Corinne (arrivée à 19h20).

<u>Absent (e-s-es) excusé (e-s-es)</u>: BIANCO Josiane donne procuration à MALKOWSKI Robert, DUCHER Catherine donne procuration à COTONNEC Roselyne, COSTE Nathalie donne procuration à CARMINATI Martial, COSTE Jean-Paul donne procuration à AYRAL Mélanie, CERDAN Marie-Aude donne procuration à SEUBE Maria.

PLACE Corinne donne procuration à BELANGERE Ulric jusqu'à son arrivée à 19h26.

Le quorum étant atteint Mme le Maire déclare la séance ouverte.

Est élue secrétaire de séance : AYRAL Mélanie

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 mars 2024
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Pas d'intervention

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 mars 2024 est approuvé à l'unanimité (9+6 procurations)

2. Objet : 1ère Délibération : Vote des taux de fiscalité 2024

Rapporteur: Mme Maria SEUBE

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales. La volonté du conseil municipal est de maintenir les taux de 2023.



Date : le 08 avril 2024

COMMUNE DE GAUJAC CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 04 avril 2024 18h30 PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

	Taux 2024
Taxe Foncière bâti	45.46 %
Taxe Foncière non Bâti	80.53 %
Taxe d'habitation résidences secondaires	12.28 %

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (9 + 6 procurations).

Madame PLACE Corinne arrive à 19h20 et prend part au vote des délibérations suivantes.

3. Objet: 2ème Délibération: Vote du budget primitif 2024

Rapporteur: Mme Maria SEUBE

Les subventions aux associations communales et extérieures à la commune sont définies dans le budget primitif 2024. Monsieur CANNAUD Dominique se retire lors de la subvention relative à l'association « Rhodanie ».

Madame le Maire explique que Le Budget Primitif 2024, en annexe, intègre d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2023 et présente un équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et un équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 310 553.32 €	1 310 553.32 €
Section d'investissement	825 571.49 €	825 571.49 €

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (10+5 procurations).



Date: le 08 avril 2024

COMMUNE DE GAUJAC CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 04 avril 2024 18h30 PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

4. Objet : 3^{ème} Délibération : Avenant à la convention avec la clinique de la Croix Bleue pour les chats errants

Rapporteur: Mme SEUBE Maria

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention du 29 juin 2023, avec la Clinique « La Croix Bleue » 30200 BAGNOLS SUR CÈZE, permet, aux administrés, la mise en place, en dehors des campagnes réalisées par la fondation CLARA, d'une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune au titre des dispositions de l'article L211-27 du Code Rural, à raison d'un maximum de vingt chats par an.

Les honoraires ont évolué depuis juin 2023. Cet avenant à la convention précise les nouveaux tarifs

•	Castration chat association – chat sauvage	63.20 € TTC
•	Ovariectomie chatte association – chat sauvage	99.20€ TTC
•	Ovario-hystérectomie chatte association – chat sauvage	158.40 € TTC
•	Tatouage lors de la chirurgie chat association – chat sauvage	46.40 € TTC

Ces tarifs seront réactualisés chaque année selon l'augmentation du coût de la vie

Pas d'intervention

Délibération votée à la majorité (10+5 procurations).

- 5. Informations de Mme le Maire
 - 1- Rétrocession voirie du lotissement « Le Pré-Cabrian »

Rapporteur: Mme Maria SEUBE

Madame la Maire informe le conseil municipal la commune est susceptible de reprendre les voiries ainsi que les espaces verts du lotissement du « Pré-Cabrian ». l'association syndicale libre de ce lotissement doit faire parvenir le procès-verbal de leur dernière assemblée générale. Cette rétrocession sera délibérée lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 50.

La secrétaire de séance AYRAL Mélanie Madame le Maire Maria SEUBE

Page 3 sur 3